

Oui, c'est possible

Oui, c'est possible ! Relancer la croissance et l'emploi en France ?

La crise, d'abord financière et bancaire, puis économique et sociale, a ébranlé l'ensemble des pays de la planète. Les perspectives restent aujourd'hui indécises : espoir d'une stabilisation en Europe après une récession ayant créé un chômage de masse, poursuite d'une reprise modérée aux Etats-Unis et ralentissement de la croissance des pays émergents.

Cinquième économie mondiale, la France a montré sa résilience sur le plan social pendant les premières périodes de la crise grâce à la puissance des mécanismes de solidarité. Cet atout ne peut plus jouer, la dette sociale ayant plus que quadruplé en dix ans pour atteindre 210 milliards d'euros en 2012.

Le diagnostic de nos handicaps est bien établi, notamment dans le rapport Pacte pour la compétitivité de l'industrie française de Louis Gallois, comme dans ceux de la Cour des comptes et, plus récemment, du Fonds monétaire international (FMI) : une détérioration structurelle de la compétitivité du pays (la France a perdu un quart de sa part du marché mondial en vingt ans), la panne des investissements productifs et le niveau devenu intolérable de la dépense publique que traduit la croissance ininterrompue de l'endettement du pays.

La dépense publique est, en effet, insoutenable, non seulement par son niveau (57 % de la richesse nationale en 2012), mais aussi par sa dérive (4 points de produit intérieur brut - PIB - supplémentaires en cinq ans, aggravation absolument inédite dans notre histoire économique). La réponse des gouvernements successifs fut d'accroître les impôts (les prélèvements obligatoires ont augmenté également d'un point de PIB par an sur les quatre dernières années) au détriment des marges des entreprises et du revenu des ménages. Il ne pourra y avoir de redressement du pays sans un effort majeur de réduction de celle-ci.

Les entreprises, comme tous les Français, souhaitent retrouver une place éminente au plan mondial et conserver un modèle social protégeant les plus fragiles.

Partons d'abord du constat que réformer notre pays est possible, comme le montre l'accord du 11 janvier, permettant les premières réformes du marché du travail. Les précédentes réformes des régimes de retraite ont déjà permis d'infléchir la tendance des dépenses de pensions. Ceci est le résultat d'efforts coordonnés des partenaires sociaux et de la puissance publique, saluons-le.

Quelles sont alors les conditions du redressement ?

La première est d'engager des réformes de l'ensemble des administrations publiques. Sans nier les premiers efforts d'économies, il est indispensable d'aller beaucoup plus loin à l'instar du Canada, des pays nordiques ou de l'Allemagne. Pour réussir, ces derniers ont respecté deux règles simples : recentrage des politiques publiques sur leur " coeur de métier " et calendrier défini à l'avance. La compétitivité doit aussi être celle de l'Etat.

La deuxième part du constat que la croissance et les créations d'emplois durables viennent des entreprises. Toute la politique économique doit être sous-tendue par ce seul objectif du redressement de la compétitivité, garant de notre système de protection sociale.

A ce titre, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est une mesure utile mais insuffisante : il doit être les prémices d'une réforme fiscale et sociale ambitieuse soutenant l'initiative et la création d'activité. Il ne pourra y avoir de croissance durable sans reprise des investissements.

La troisième est de poursuivre l'intégration européenne : le maintien dans la zone euro a été heureusement le choix constant de nos dirigeants, impliquant maîtrise des déficits publics, convergence fiscale (les écarts d'imposition avec nos partenaires européens ont atteint un niveau intolérable), coordination des politiques économiques et peut-être à terme solidarité financière.

Trois réformes majeures sont à mener d'ici la fin de l'année : les retraites, la formation professionnelle et l'assurance-chômage. Il faudrait en ajouter une quatrième, le " choc de simplification ", auquel il reste à donner un contenu concret.

Ces réformes doivent être conduites avec ambition, en privilégiant les économies sur les prélèvements, le développement du travail et l'efficacité du retour ou du maintien dans l'emploi. Chaque instant travaillé crée de la richesse, c'est le meilleur garant de la pérennité de notre système de protection sociale et de solidarité : l'Association française des entreprises privées (AFEP) propose un principe simple " travailler plus tout au long de la vie ".

Pour les retraites, l'accroissement de la longévité implique nécessairement d'associer allongement de la durée de cotisation et rehaussement progressif de l'âge légal, sans nécessairement toucher à l'âge du taux plein. L'harmonisation des systèmes de retraite publics et privés apparaît comme une indispensable mesure d'équité.

L'insertion des jeunes sur le marché du travail suppose une adaptation constante entre les formations initiales et continues, et les besoins des entreprises (l'AFEP a fait des propositions en ce sens).

L'indemnisation du chômage doit favoriser le retour et le maintien dans l'emploi : des résultats significatifs ont été obtenus pour le taux d'activité des 55-60 ans. Les partenaires sociaux doivent s'interroger sur le niveau et la durée de l'indemnisation du chômage, tout en maintenant des systèmes de sauvegarde pour les populations les plus fragiles.

Enfin, nous ne pourrions échapper à un débat sur la durée du travail.

La réponse à ces défis passe par un dialogue ouvert entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics : les entreprises y sont prêtes.

Le conseil d'administration de l'Association française des entreprises privées (Afep)

Pierre Pringuet (Pernod Ricard)

Henri de Castries (Axa)

Pierre-André de Chalendar (Saint-Gobain)

Jean-Charles Decaux (JCDecaux)

Dominique Hériard-Dubreuil (Rémy Martin)

Paul Hermelin (CapGemini)

Patrick Kron (Alstom)

Bruno Lafont (Lafarge)

Christophe de Margerie (Total)

Gérard Mestrallet (GDF Suez)

Frédéric Oudéa (Société Générale)

Benoît Potier (Air Liquide)

Baudouin Prot (BNP Paribas)

Jean-Pascal Tricoire (Schneider Electric)

Serge Weinberg (Sanofi)